
SEANCE DU 6 AVRIL 2011

DÉCISION N° 2011 / 30 / POCL / 4

PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE
PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine en date du 17 janvier 2011, reçue le 17 janvier 2011, du Président de Réseau Ferré de France (RFF) et le dossier joint relatif au projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon,
 - vu sa décision n° 2011/08/POCL/1 du 2 mars 2011 décidant l'organisation d'un débat public, sa décision n° 2011/09/POCL/2 du 2 mars 2011 nommant M. Michel GAILLARD Président de la commission particulière et sa décision n° 2011/10/POCL/3 du 2 mars 2011 nommant les membres de la commission particulière,
 - vu la lettre en date du 16 mars 2011 de M. Jean-Pierre TIFFON,
-
- sur proposition de M. Michel GAILLARD,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De donner acte de la démission de la commission particulière du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon de M. Jean-Pierre TIFFON, pour convenances personnelles.

Le Président


Philippe DESLANDES